LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260512-CC_2026_113-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Odile LE STRAT, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Laurence AKOSSI, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI , Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Gaëlle GOUEROU, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_113 DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

Depuis juillet 2024, l'association SILLAGE, gestionnaire notamment de la Résidence Habitat Jeunes de Loudéac, a lancé l'expérimentation d'une nouvelle offre de logement sur le territoire de Loudéac communauté : le dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant dit « HTH ».

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 15 à 30 ans (étudiants, apprentis, stagiaires ou jeunes en mobilité professionnelle) ayant besoin d'un logement temporairement et sur de courtes durées.

HTH repose sur la mobilisation d'hébergeurs volontaires, à savoir des ménages disposant d'une ou plusieurs chambres disponibles dans leur logement principal. Le dispositif constitue une offre complémentaire à celles déjà existantes sur le territoire.

En seulement quelques mois de déploiement, les résultats sont très encourageants. Depuis le lancement, l'association SILLAGE comptabilise 16 hébergeurs, représentant un potentiel de 28 chambres. En 2025, 4 binômes ont été constitués, ce qui correspond à 188 nuitées réalisées.

Face à ces résultats prometteurs et aux besoins identifiés sur le territoire, notamment dans le cadre de la mobilité professionnelle, l'association SILLAGE propose de poursuivre le déploiement du dispositif HTH à l'échelle de Loudéac Communauté.

A ce titre SILLAGE sollicite une subvention de 6 200 € pour l'année 2026 (montant identique aux deux années précédentes), afin d'œuvrer au déploiement du dispositif, sur Loudéac communauté, à travers notamment de la communication et un travail de captation de logements.

Le financement proposé serait réparti comme suit :

- 3 100 euros pris en charge par Loudéac Communauté, au titre d'une subvention ;
- 3 100 €, dans le cadre de la 5ème année de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Logement d'Abord, financé par l'État.

L'association ambitionne d'atteindre 25 hébergeurs proposant 40 chambres, réparties sur 15 communes du territoire. La communication auprès des jeunes et des entreprises sera également renforcée.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260512-CC_2026_113-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'encourager le déploiement du dispositif HTH, Hébergement Temporaire chez l'Habitant, porté par l'association SILLAGE ;
2. D'accorder une subvention de 3 100 euros sur fonds propres, complétée par 3 100 euros de participation de l'État au titre de l'AMI Logement d'Abord ;
3. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	64	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	01		
Pour :	65	Loudéac, le 5 mai 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.05.12 15:57:03 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.05.12 15:58:04 +02'00'